

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -
Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -
Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze -
Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdetrièves.fr

2023/189 JF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 11 décembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 5 décembre 2023

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Daniele Montagnon, Gilles Barbe, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Uta Ihle, Robert Cuchet, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Claude Girard, Freddy Riotton, Patrick Martinello, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Fabienne Croze, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Anne Deprez, Jean-Pierre Agresti, Marc Giraud

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Jean-Luc Granier

Pouvoirs : Françoise Streit à Danielle Montagnon, Pierre Suzzarini à Gilles Barbe, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Yannick Faure à Alain Roche.

Votants : 39 Pour : 39

OBJET : BUDGET EAU – DECISION MODIFICATIVE N°4 – AJUSTEMENT DES DEPENSES A CARACTERE GENERAL

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget eau 2023 pour les motifs et les montants suivants :

Les crédits prévus pour les charges à caractères général sont insuffisants. L'augmentation s'explique principalement par un nouveau contrat d'électricité plus cher que le précédent, la mise en place de la télégestion, le nouvel accord cadre à bon de commande pour les petits travaux et les coûts d'entretien du 4x4. Il est proposé de les alimenter par une réduction du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

	DEPENSES			RECETTES		
	SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Objet	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
Virement à la section d'investissement	023		-15 000,00 €			
Fournitures non stockables (eau, énergie,...)	011	6061	5 000,00 €			
Fournitures d'entretien et de petit équipement	011	6063	5 000,00 €			
Entretien matériel roulant	011	61551	5 000,00 €			
	TOTAL		0,00 €	TOTAL		0,00 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT					
Objet	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
Virement de la section de fonctionnement				021		-15 000,00 €
Autres immobilisations corporelles	21	2188	-15 000,00 €			
	TOTAL		-15 000,00 €	TOTAL		-15 000,00 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°4 du budget Eau selon les modalités définies ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 11 décembre 2023

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 21/12/23 et de sa publication le 21/12/23